



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE du 27 octobre 2010, 20H30.**

Date de la convocation : 20 octobre 2010

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BENOIT Jean Luc, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Excusés : BOYAT Thierry

Pouvoirs : /

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : FAVRE Olivier

**CM 10/2010**

☒ Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2010 :

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées, à l'unanimité.

### **1) Révision du montant de la Participation pour raccordement à l'égout (PRE)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la participation pour raccordement à l'égout (PRE) est perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, afin de tenir compte de l'économie réalisée par ceux ci en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire. Elle s'élève au maximum à 80 % de la valeur d'un assainissement non collectif et n'est pas assujettie à la TVA.

Il rappelle au Conseil que pour la Commune de Manziat, elle s'élève à 1 220€ par construction depuis une délibération du 18 décembre 2001. Jean Luc BENOIT précise que ce montant était basé sur le coût d'une fosse septique, qui coûtait beaucoup moins cher à l'époque. Il donne également au Conseil le montant des PRE des communes avoisinantes pour comparaison. Il indique que l'actualisation des 1 220€ qui n'a pas été faite depuis neuf ans amènerait le montant de la PRE à 1 600€.

Monsieur le Maire propose donc d'actualiser ce tarif en fixant le montant de la PRE à 1 600€ par :

- logement pour les maisons individuelles ;
- branchement pour les bâtiments industriels, agricoles, artisanaux, commerciaux, de bureaux, de services et de restauration.

Le Conseil municipal adopte à mains levées et à l'unanimité cette révision de la PRE, et remet à plus tard la révision de la participation aux frais de branchement.

### **2) Modification du tableau des emplois de la Commune.**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil que les tâches incombant à la police municipale sont de plus en plus importantes alors que le brigadier de police est à temps partiel sur ce poste et à temps partiel sur un poste d'agent polyvalent. De plus, un agent technique a été embauché il y a un an dans le but de libérer le policier des tâches techniques.

Le policier pourrait se consacrer pleinement aux tâches de sécurité et de prévention, notamment diverses missions auprès de la jeunesse, mais aussi prendre en charge la gestion du cimetière. Les concessions et l'organisation du cimetière doivent en effet être complètement remises à jour. Tout

doit ensuite être informatisé et suivi régulièrement. En revanche, il n'effectuera plus de tâches de voirie et ne conduira plus les engins, mais pourra toujours dépanner la Mairie pour les petits travaux de bricolage si cela est nécessaire.

Le brigadier de police souhaitant trouver un poste à temps plein ailleurs si ce dernier ne lui est pas accordé sur la commune, il sera de toute manière difficile pour la commune de trouver un agent ayant réussi un concours de police et acceptant d'être à mi temps agent technique.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de bien vouloir passer le poste de brigadier de police municipale de 19h à 35h hebdomadaires, et de conserver ouvert mais non pourvu le poste d'ouvrier polyvalent de 16h hebdomadaires en cas de besoin futur. Le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a accepté cette modification des emplois.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, accepte de passer le poste de l'agent de police à 35h hebdomadaires.

### **3) Location du bief du Muselet.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la location des mares communales est arrivée à terme le 31 décembre 2009. Le bief du Muselet peut être de nouveau mis en location, sans travaux préalables, alors que les deux autres biefs ont besoin d'être curés avant toute nouvelle mise en location.

Monsieur le Maire propose donc remettre en location le bief du Muselet pour une nouvelle période de six ans, à la somme plancher de 120 € par an, les habitants pouvant faire leur offre.

Ils seront informés par affichage en Mairie et annonce dans les journaux locaux, indiquant que les offres de location pourront être déposées en Mairie sous plis cachetés. L'offre contenant le prix le plus élevé sera retenue.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à cette location et à signer une convention de location avec les futurs locataires.

### **4) Compte rendu des commissions.**

⇒ Commission Communication :

Denis BOYAT procède à la lecture du compte rendu de la commission du 18 octobre 2010 : informations sur la réalisation du site internet, préparation du Manziat infos et du bulletin annuel pour le mois de décembre. Il demande ensuite si certains ont des remarques sur le Manziat infos. Hormis de nouveaux arrivés non répertoriés, rien à signaler.

⇒ Commission voirie :

Pascale CATHERIN procède à la lecture du compte rendu de la commission du 8 octobre 2010 : état des lieux de la voirie communale, localisation des emplacements handicapés, problème du classement en voie communale de l'impasse Bichâteau jusqu'au cabinet médical, propositions pour les travaux de la Traversée Nord, bouchage des trous de la chaussée par l'entreprise SOCAFL.

En complément, elle précise que le problème du passage piéton de la pharmacie a été solutionné par la pose de deux bornes qui empêchent les véhicules de stationner à cet endroit.

Elle précise également que le règlement du cimetière est en cours de modification.

Le problème du stationnement des voitures sur le parking de l'Eglise est soulevé par plusieurs conseillers. De même pour le passage piéton devant l'école et le parking de la mairie où les véhicules sont toujours stationnés de manière gênante et parfois dangereuse. La Commission réfléchira donc à une nouvelle signalisation, avec la mise en place de stationnements interdits et la

possibilité de poser des plots amovibles vers l'Eglise. En attendant, le policier sera plus présent au moment de la sortie des classes afin d'assurer la sécurité des enfants. D'autant plus qu'un parking est à la disposition des parents juste à côté de l'école depuis que l'ancienne coopérative a été démolie.

Le boulanger connaît un problème similaire avec les camions qui se stationnent devant la boulangerie pour aller manger aux restaurants le midi et empêchent les éventuels clients de faire un arrêt minute pour effectuer leurs achats.

Ces réflexions amènent des commentaires quant au problème de la vitesse dans Manziat en général, et plus particulièrement sur la route de Chevroux où une étude de la vitesse va être réalisée.

François DUBY demande ensuite si le circuit de ramassage scolaire ne pourrait pas être revu. En effet certains bus s'arrêtent à la demande et pas seulement aux arrêts qui sont prévus, ce qui est dangereux. Si des arrêts étaient réellement définis ils pourraient être aménagés. De plus, reste le problème des jeunes qui descendent du bus sans faire attention, certains déboulant de l'avant et d'autres de l'arrière, avec le risque qu'une voiture en percute un en tentant de doubler le bus arrêté.

⇒ Commission bâtiment :

Denis LARDET procède à la lecture du compte rendu de la commission du 16 octobre 2010 : état des lieux des bâtiments communaux, travaux à réaliser en urgence et réparations déjà effectuées, entretien général des bâtiments. Les devis de réparation de la porte de l'église et de la fenêtre de la Cure sont acceptés.

Concernant le local de la Poste, le Conseil décide de le mettre en location en l'état, et si personne n'est intéressé alors il sera décidé de le remettre en état ou de le vendre.

La Commission a d'ores et déjà décidé de travailler sur des plans du centre du Bourg afin d'envisager l'urbanisation future, notamment quand la salle Henri Renaud pourra être démolie.

Pascale CATHERIN informe alors le Conseil qu'un centre commercial met en vente des vues aériennes de la commune, et qu'il pourrait être intéressant de faire l'acquisition des vues des principaux quartiers de la Commune.

⇒ Commission urbanisme :

Denis LARDET dresse le bilan des demandes d'urbanisme qui ont été déposées pour le mois d'octobre.

⇒ Commission Education Jeunesse Sport Culture Loisirs :

Josiane FEYDEL procède à la lecture du compte rendu de la commission du 21 octobre 2010 : création d'événements, nouvelles associations à envisager, conseil de jeunes. Le questionnaire proposé par la Commission à envoyer aux associations est validé par le Conseil et devra être retourné par ces dernières pour le 1er décembre.

Elle précise que la Commission est renommée Culture Loisirs Education Sport (CLES).

Christian LACROIX intervient ensuite, car il ne conçoit pas une commune de 2 000 habitants sans salle de sport. Il dit qu'en 2014, dans le cadre de la nouvelle loi sur la réforme territoriale, les communautés de communes seront dirigées par des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), élus au suffrage universel et ayant pour tâche de gérer la grande majorité des compétences des communes à la place des conseils municipaux. Pour lui si la loi est votée en l'état, de fortes chances existent pour que la commune n'ait plus ni les moyens financiers ni juridiques à partir de 2014 de projeter la construction d'une telle salle

Josiane FEYDEL informe alors le Conseil que l'inspection académique a rencontré les enseignantes de l'école et les a informées qu'un nouvel aménagement du temps scolaire est envisagé pour la rentrée 2011. Il consisterait en un retour à la semaine de cinq jours, la France étant le pays avec le nombre de jours d'école le plus faible mais l'amplitude horaire la plus élevée.

La vie sportive sera donc remise en question car si les horaires journaliers d'école sont allégés, il faudra bien occuper les enfants.

Monsieur le Maire indique alors au Conseil qu'il n'est pas contre cette idée, mais que les projets onéreux de la Commune (station d'épuration, Step) ne permettent pas d'envisager sa réalisation prochaine. Luc Voisin rappelle qu'une salle des sports présente un coût élevé en entretien, au-delà du coût d'investissement, qui serait une dépense de plus à répercuter sur les impôts.

François DUBY demande alors s'il n'est pas possible d'envisager une mutualisation des équipements au sein de la Communauté de Communes : chaque commune pourrait mettre à disposition des autres ses équipements.

Josiane FEYDEL précise alors que par le biais de la CCPB, dans l'éventualité d'un contrat éducatif local, les associations des communes membres vont être contactées pour dresser un état des lieux des équipements. Il ressortira de ce constat que certaines communes sont dépourvues d'équipements par rapport à d'autres, et que c'est sur ces dernières que la CCPB devrait envisager de nouveaux équipements. La commission CLES va donc envoyer des fiches aux associations de la commune afin de dresser son état des lieux.

⇒ Commission Assainissement :

Jean Luc BENOIT dresse le bilan de la Commission assainissement qui s'est déroulée le 21 octobre 2010 en présence du Cabinet Epteau. Il explique au Conseil que les travaux à réaliser concernent la station d'épuration ainsi que la réfection d'une partie du réseau d'égoût, le tout réparti en trois tranches sur dix ans. L'idée de se coupler à Feillens et de leur envoyer nos eaux est rejetée car ce scénario est le plus onéreux des trois proposés. La réunion du lendemain en présence de la police de l'eau permettra de clarifier les différentes hypothèses soumises par le cabinet.

La nouvelle station prendra en compte les rejets des entreprises avec lesquelles des conventions seront signées.

Par ailleurs, il informe le Conseil qu'il souhaite faire réaliser de nouvelles études sur les eaux pluviales sur la Rue Vieille et la Rue de Saint Laurent les Sables.

Christian LACROIX intervient pour demander un historique du problème de la station d'épuration afin que les habitants de la commune aient l'ensemble des données pour comprendre l'urgence de la situation présente et des décisions du conseil municipal actuel.

Le tarif de la redevance d'assainissement va être revu à la hausse afin de compenser toutes les années où ce dernier a stagné et n'a donc pas permis d'anticiper les futurs travaux. Josiane FEYDEL précise qu'une information claire devra être faite à la population lui expliquant cette hausse.

La Saur a été reçue dans l'objectif de lui confier la facturation d'assainissement, qui serait donc effectuée en même temps que la facturation de l'eau à partir du 1er janvier 2011. La convention sera étudiée par la Commission assainissement.

Jean Luc Benoît évoque également un busage qui devra être réalisé sur un terrain, entre la rue des Jacômes et des Semalons, afin d'éviter qu'il soit inondé suite à la construction du réseau d'eaux pluviales sur ces rues. Une convention sera passée avec le propriétaire du terrain.

### **Informations et questions diverses.**

⇒ La commission illumination doit se réunir rapidement afin de réfléchir à la décoration du Bourg pour les fêtes de fin d'année.

⇒ Josiane FEYDEL se propose en tant que déléguée pour l'Office du tourisme, dont le rôle sera de porter les affiches tous les mois, s'occuper des expositions, et participer au Conseil d'Administration.

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil que l'audience concernant le contentieux de la Station d'épuration s'est déroulée le 21 octobre et que le prononcé du jugement a été mis en délibéré. Ce dernier pourrait intervenir d'ici un à deux mois.

⇒ Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il a rencontré avec Denis LARDET Mr CHABALLIER de la DDT pour le dossier de la salle des fêtes. Ce dernier lui a indiqué que la DDT pouvait accompagner la commune dans les différentes étapes qui précèdent la réalisation des travaux proprement dite. La Mairie va lui envoyer un cahier des charges reprenant les idées qui avait été émises par la précédente commission de l'Espace du Chêne afin qu'il procède à un premier chiffrage. Il estime la durée d'élaboration des dossiers à un an et demi et celle de réalisation des travaux à également un an et demi.

Le restaurant scolaire ne pourra pas être construit en même temps, pour des raisons financières et compte tenu des différents projets précités de la commune.

⇒ Denis BOYAT aborde le problème de la couverture haut débit de la commune, certaines personnes n'y ayant pas accès. La fibre optique devant être installée en 2013 d'autres travaux ne sont pas envisagés.

⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil que Corinne SIBELLAS se charge tous les ans d'acheter une composition florale pour la tombe de Mr Mery, et va la déposer bénévolement pour la Toussaint.

(Séance levée à 00h15)

**Le Maire,**

**Le Secrétaire,**

**Les Conseillers,**